



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 31 janvier 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 janvier 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Manuel Pottier  
Brigitte Conan a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly

Absent : Patrick Vaineau

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

## 7. FUSION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DU CENTRE-VILLE

### Exposé :

Il est constaté depuis 4 ans une baisse récurrente des effectifs au sein des écoles de Quimperlé.

La baisse de la natalité et la projection des effectifs scolaires pour les prochaines rentrées conduisent à des fermetures de classe en élémentaire et maternelle sur les écoles du centre-ville.

Il faut souligner que cette baisse d'effectifs n'est en aucun cas une problématique spécifiquement quimperloise.

La réduction des effectifs est générale dans l'académie : moins 2 300 élèves en septembre 2017, moins 2 400 élèves prévu en septembre 2018 pour les 4 départements bretons.

Pour sa part, le Finistère va perdre encore plusieurs centaines d'élèves en maternelle et élémentaire à la rentrée de septembre 2018.

Une réflexion a été engagée afin de dynamiser les écoles du centre-ville et d'optimiser l'utilisation de l'ensemble des locaux avec la volonté d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

C'est dans ce cadre qu'il a été proposé d'organiser la fusion :

- des écoles maternelles Brizeux (2 classes) et Bisson (3 classes dont une bilingue) en une seule école maternelle sur le site de l'école maternelle Brizeux ;
- des écoles élémentaires Brizeux (4 classes) et Thiers (9 classes, dont 2 bilingues et 2 ULIS) sur le site des écoles Thiers-Bisson.

Un avis favorable de l'inspection académique, des directeurs d'école et des enseignants a permis d'organiser une réunion d'information pour les parents d'élèves élus, les membres des DDEN, les directeurs d'école et le personnel des écoles.

L'ensemble des parents d'élèves a été informé par courrier.

La directrice académique des services de l'éducation nationale a été informée du projet par courrier en date du 21 décembre 2017.

Cette dernière est en attente de la délibération du Conseil municipal et des Procès-Verbaux des Conseils d'écoles (le 22 janvier pour les écoles Brizeux Maternelle et Elémentaire, le 23 janvier pour l'école Bisson, le 30 janvier pour l'école Thiers) pour inscrire la fusion au projet de la carte scolaire de rentrée 2018 et la présenter aux instances réglementaires (Comité Technique Paritaire Départemental - CTPD - et Conseil Départemental de l'Education nationale – CDEN).

Un groupe de travail composé de parents d'élèves, d'élus, de techniciens sera mis en place afin d'évoquer l'ensemble des modalités (notamment logistiques) liées à cette fusion. La première réunion est prévue le 8 février 2018.

Cette fusion pourra être effective à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

### Proposition :

Vu l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 212-1 du Code de l'Education,

Vu l'avis des Conseils d'écoles,

Envoyé en préfecture le 12/02/2018

Reçu en préfecture le 12/02/2018

Affiché le

RD 029-212902332-20180131-70-DE

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord au **projet susvisé de fusion des écoles maternelles et élémentaires du centre-ville.**

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation, jeunesse du mardi 9 janvier 2018.

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Le Maire,  
Michaël QUERNEZ.